Sentier de l'Imaginaire
Association « La Forêt Magique »
12600 TAUSSAC

LA FORET ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les forêts sont de gigantesques puits de carbone !

Elles couvrent 31% de la surface terrestre et constituent, derrière les océans, le 2ème plus grand puits de carbone de la planète.

Les écosystèmes forestiers recyclent le carbone et jouent, à ce titre, un rôle écologique majeur dans l'équilibre planétaire. Tout au long de leur vie, grâce au mécanisme biologique de la photosynthèse, les arbres puisent le gaz carbonique présent dans l'atmosphère. Ils l'emmagasinent dans leur tronc, leurs branches, leurs racines et leurs feuilles et libèrent ensuite de l'oxygène dans l'air. C'est ce qu'on appelle la photosynthèse, un mécanisme qui nous permet à la fois de respirer et de diminuer la concentration de CO2 dans l'atmosphère.

En France, la capacité d'absorption de carbone annuelle des arbres des forêts est estimée à 70 millions de tonnes équivalent CO2, soit 15% des émissions françaises de gaz à effet de serre stockées. A titre d'exemple, un arbre de 5m3 peut absorber l'équivalent de 5 tonnes de CO2, ce qui correspond aux émissions de 5 vols aller-retour entre Paris et New-York.

La carbone dans les forêts se trouve non seulement dans la biomasse vivante (plantes, feuilles, troncs, racines) mais aussi dans la biomasse morte (litière, chicots,…) et dans le sol.

Les produits issus du bois stockent aussi du carbone. Chaque mètre cube de bois utilisé pour l'énergie offre le double avantage d'économiser des émissions de carbone fossiles, tout en permettant à la forêt de se renouveler et donc de stocker à nouveau du carbone. Mais le bois, une fois coupé, continue de séquestrer du carbone. Le CO2 piégé pendant la croissance de l'arbre reste stocké pendant toute la durée d'utilisation des produits fabriqués à partir du bois, une durée qui peut s'étendre sur plusieurs centaines d'années.

Le contexte actuel est plutôt favorable pour la séquestration du CO2 en forêt. Ces dernières années, en effet, la surface forestière s'est accrue (+ 87 000 ha/an sur la période 1980-2010, source IGN) et le volume à l'hectare augmente, 50% de l'accroissement, seulement, étant exploités.

A la COP 21 à Paris, les Etats membres s'étaient mis d'accord pour limiter l'augmentation de la température à + 2°C à la fin du siècle.

Pour ce faire, la priorité est donc donnée à la réduction massive des gaz à effet de serre, à la réduction des consommations d'énergies, notamment, l'isolation

du bâti ancien, le développement des déplacements doux mais aussi, en privilégiant une utilisation accrue du bois des forêts françaises dans la construction. C'est bien en effet en promouvant la chaine de la sylviculture jusqu'à l'utilisation du bois que le cercle devient vertueux.

Au total, la forêt française (arbres + bois morts + sol) capte actuellement 88 Mt CO2/an (millions de tonnes de dioxyde de carbone équivalent). L'utilisation du bois permet d'éviter les émissions de 42 Mt CO2/an, soit un bilan stockage de 130 Mt CO2/an (88 + 42), ce qui représente l'équivalent de 28% des émissions nationales de l'ordre de 457 Mt CO2/an.

Comme quoi, le secteur forêt/bois est donc un secteur d'activité majeur dans la politique de lutte contre le changement climatique.

Alors, en parcourant la « Forêt Magique » de Taussac, ayons bien toujours à l'esprit que celle-ci apporte, ainsi, sa contribution active à cette nécessaire cause.

Eléments extraits d'une note de l'Office National des Forêts (O.N.F.)